

# Un homme décidé à bien vivre sa mort

Autor(en): **Verdan, Nicolas / Bise, Jean-Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Généralions**

Band (Jahr): - **(2019)**

Heft 114

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-906146>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Un homme décidé à bien vivre

Jean-Jacques Bise est coprésident d'Exit depuis 2018. Ce sexagénaire est sur tous les fronts pour dans le droit un terrain favorable à la défense d'une ultime liberté, celle de permettre à chacun

**A**u contact de Jean-Jacques Bise, un mot vient aussitôt à l'esprit: droiture. A 67 ans, ce juriste et enseignant, épris de justice, consacre encore et toujours son existence à défendre sa conception de la liberté: «Faire ce que je fais sans jamais créer de dommages à autrui.» Un solide credo qui sert d'armure à ce Neuchâtelois, à l'allure cool d'éternel étudiant, qui a pris, en avril 2018, la coprésidence d'Exit Suisse romande avec Gabriela Jaunin. Un titre tout

sauf honorifique à la tête de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité dont les prises de position et les revendications font débat.

«Mon engagement pour Exit s'inscrit dans la droite ligne des combats que j'ai menés toute ma vie et dans mon besoin de m'engager à fond dans ce que je fais. Je n'imaginai pas prendre ma retraite sans m'investir.» Tout sourire, même quand il évoque des sujets graves, Jean-Jacques Bise paraphrase Desproges, dont quelques

ouvrages font un clin d'œil au visiteur dans sa lumineuse maison des hauts de La Chaux-de-Fonds: «Quand j'arrêterai d'étudier, je serai mort.»

C'est en 2001 que Jean-Jacques Bise devient membre d'Exit, dont il rejoint aussitôt le comité. Une démarche qui s'inscrit notamment dans le courant de ses études universitaires en droit de la santé. «Après avoir suivi les cours d'Olivier Guyot, qui m'ont passionné, j'ai collaboré à l'élaboration de la loi de santé du canton de Neuchâtel.» Ce travail, au côté du conseiller d'Etat Michel von Wyss, conduit Jean-Jacques Bise au constat suivant: «Le tabou de la mort dans notre société fait qu'on ne résoudra jamais aucun problème de santé publique.»

## LA LAÏCITÉ AU CŒUR DE SON COMBAT

Durant cette même période, Jean-Jacques Bise s'engage dans la défense de la laïcité. Il devient un des fers de lance de la lutte contre le port du voile à l'école de sa ville. «Je soutenais et soutiens encore l'idée qu'il n'y a pas lieu d'accepter un tel signe d'infériorité de la femme dans le cadre de l'enseignement obligatoire.»

Mais en quoi la laïcité serait-elle liée aux questions soulevées par Exit? «Le respect de la liberté des gens de choisir de se suicider s'inscrit totalement dans le cadre de la laïcité de l'Etat, qui n'a pas à prendre position sur le caractère sacré ou non de la vie, mais à se limiter à édicter des principes de justice qui font qu'une personne peut faire valoir son autonomie dans le respect des droits d'autrui.»

Très raisonné, cet investissement en faveur d'Exit n'en est pas moins également motivé sur un plan plus émotionnel: «La mort de mon beau-père a été très paisible. Un médecin ouvert l'a accompagné en demandant s'il pouvait faire le nécessaire pour qu'il ne souffre pas dans ses dernières heures.» Une expérience fondatrice.



Le Neuchâtelois n'imaginait pas une retraite inactive. Et de citer l'humoriste Pierre Desproges: «Quand j'arrêterai d'étudier, je serai mort.»

# sa mort

défendre « le droit de mourir dans la dignité ». Juriste, il a trouvé de partir dans le respect de sa conscience et de sa volonté.

Jean-Jacques Bise n'est pas homme à se voiler la face. Il mesure bien les résistances et le rejet que peut susciter l'association qu'il copréside. Bien dans ses baskets, il n'a pas peur de la polémique. Toujours disposé au dialogue, qu'il encourage et qu'il promeut à travers sa fonction de coprésident, il rejette, en revanche, les accusations sectaires qu'on peut entendre ici ou là à l'encontre de son association : « Exit n'a rien d'une secte. Nous enregistrons tous les jours entre 15 et 20 adhésions et nous ne faisons aucune publicité. Une enquête à large échelle, en 2009, a démontré que 75 % des Suisses sont favorables à l'assistance au suicide. »

## LA SUISSE, PAYS D'EXCEPTION

Et de rappeler qu'Exit existe depuis trente-sept ans. « De 1982 à 2000, Exit a milité pour le droit de disposer librement de sa personne, de pouvoir s'opposer ainsi à tout acharnement thérapeutique et œuvré pour la reconnaissance des directives anticipées, soit la possibilité pour une personne d'exprimer ses volontés au cas où elle serait inconsciente. »

Jean-Jacques Bise souligne qu'Exit s'est appuyée, au tournant du siècle, sur l'article 115 du Code pénal (établissant comme punissable la participation d'un tiers au suicide pour mobile égoïste et laissant par conséquent toute participation au suicide non punissable, dès lors qu'elle ne poursuit pas un tel mobile) pour pratiquer les premières assistances au suicide. Au risque d'une banalisation de la mort ? « Les suicides assistés ne représentent que 1,5 % de tous les décès en Suisse. Depuis que l'assistance au suicide est pratiquée dans notre pays, il n'y pas eu d'explosion des demandes. » Jean-Jacques Bise aime en outre à souligner combien la Suisse est un pays d'exception pour la fin de vie. « Un pays « libéral » dont nous devrions être fiers. »

Il dit comprendre la gêne que suscite le mot « suicide ». Un mot terrible quand il se réfère, par exemple, à la décision d'une jeune personne de mettre fin à ses jours. Il préfère ainsi parler de « mort délibérée » lorsqu'on évoque des décisions de suicide médicalement assisté. La dernière fois qu'Exit a suscité la polémique, c'est en 2014 quand elle a ouvert la procédure à ses membres présentant des polyopathologies invalidantes liées à l'âge. « En 2018, l'ASSM, l'Académie suisse des sciences médicales, a ouvert l'assistance au suicide aux patients dont les symptômes de la maladie leur causent une souffrance qu'ils jugent insupportable, précise-t-il. Mais, à l'automne 2018, la FMH a refusé d'incorporer ces directives dans son Code de déontologie, prétextant que c'est une notion subjective et qu'elle étend l'assistance au suicide de manière exagérée en donnant trop d'importance à l'autonomie du patient. On en est là. »

Jean-Jacques Bise nous emmène dans son bureau sous les toits. La démarche est vive malgré un handicap : une prothèse au genou gauche qui a signifié la fin du ski et du tennis. « Un deuil que j'ai dû surmonter. » Parmi les livres qui comptent dans son bureau tapissé d'ouvrages, ce libre penseur cite l'œuvre du philosophe rationaliste, matérialiste et humaniste André Comte-Sponville. « Il m'a sauvé la vie quand j'étais gravement malade en 1986. Il m'a aidé à percevoir le tragique et la beauté de notre existence. »

Françoise, son épouse, respecte l'engagement de son mari. Leurs deux filles approuvent également, la cadette étant elle aussi membre d'Exit. Athée, Jean-Jacques Bise ne pense pas tout le temps à la mort : « Persuadé qu'il n'y aura pas d'après-vie, j'apprécie d'autant plus celle d'aujourd'hui. »

NICOLAS VERDAN

## Jura : l'anniversaire des quarante

Pour fêter la création du canton, en 1799, un livre rend hommage à 40 de ses éminents représentants.

Souvenez-vous : en 1799, la Confédération accueillait un petit nouveau en tant que canton. Eh oui, le Jura fête déjà ses quarante ans. Pareil anniversaire méritait bien des festivités et un hommage pour la postérité. Sous la plume de Marie-Hélène Miauton, chroniqueuse réputée, il se présente sous la forme de 40 portraits (évidemment) de ses plus éminents concitoyens, et cela, dans tous les domaines : architecte, humoriste, faiseuse de secret ou encore sportif !

Ainsi, on retrouve des pages consacrées à Steve Guerdat, le meilleur cavalier du monde, au footballeur Jean-Marie Conz ou à Nicole Petignat, première femme à avoir arbitré les hommes au plus haut niveau. Au chapitre cuisine, honneur au grand chef Georges Wenger, alors que, derrière les crayons, un autre Jurassien s'est fait une renommée internationale : le dessinateur de presse Patrick Chapatte. L'architecture est aussi bien représentée avec Vincent Mangeat, la biologie avec Elizabeth Feldmeyer-Christe et la chirurgie avec René Prêtre qui n'oublie jamais ses racines : « Ce Jura idéaliste, frondeur et drôle fut le pays de mon enfance et de ma jeunesse. Comme l'une et l'autre furent heureuses, il restera à jamais pour moi le pays du bonheur. »

Oui, Jurassien un jour, Jurassien toujours. N'est-ce pas Jean-Pierre Beuret, ancien président de la Loterie Romande : « Je suis d'abord Franc-Montagnard, mais ma patrie est le Jura. La Suisse est une communauté d'intérêts. C'est pourquoi je suis lié d'amour avec le Jura, et de raison avec la Suisse. »

Oui, ils sont fiers, ces Jurassiens. Mais, en compulsant ces pages, on se rend mieux compte de leur contribution à la douce Helvétie. RÉD.

40 ans, 40 talents, Société jurassienne d'émulation, Éditions Favre

